



NIL MAGNUM SINE LABORE

**L'ASSOMPTION**  
Ville de culture et de patrimoine

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

**VLA-AOP-TEC-201908-SPPMAC**

### **SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (PAYSAGISME) ET INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS DES MOISSONS ET ANDRÉ-COURCELLES À L'ASSOMPTION**

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

La Ville de L'Assomption demande des propositions à **PRIX FORFAITAIRE** pour des services professionnels en architecture et paysagisme (lot 1), en génie civil et structure (lot 2) et en génie mécanique du bâtiment et électricité (lot 3) dans le cadre du projet « **Services professionnels pour les travaux d'aménagement des parcs des Moissons et André-Courcelles** », à L'Assomption. Plus particulièrement dans l'aménagement de parcs et terrains sportifs, tel que terrains de soccer, de baseball, de tennis et autres.

#### **DOCUMENTS**

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les soumissionnaires inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les soumissionnaires peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence n° **VLA-AOP-TEC-201908-SPPMAC**, à compter du jeudi 1<sup>er</sup> août 2019. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec M. André Boisvert, responsable de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [aboisvert@ville.lassomption.qc.ca](mailto:aboisvert@ville.lassomption.qc.ca) ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### **EXIGENCES**

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

## DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées dans deux (2) enveloppes scellées et identifiées « **Services professionnels pour les travaux d'aménagement des parcs des Moissons et André-Courcelles** » en identifiant clairement le lot pour lequel vous déposez une soumission.

L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises en un (1) exemplaire original papier ainsi que quatre (4) copies selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « **Enveloppe A - Offre qualitative** » et « **Enveloppe B - Offre financière** ».

L'ensemble des documents demandés, à l'exception du « **Bordereau de prix** », doivent être soumis dans l'enveloppe A ou, si nécessaire, dans tout autre contenant identifié comme tel. L'enveloppe A ou le contenant qui en fait office (offre qualitative) ne doit porter aucune indication de prix, sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission. Le « **Bordereau de prix** » doit être soumis dans l'enveloppe B (offre financière).

Les enveloppes devront être déposées à la réception du Bureau du citoyen, des communications et de la ville intelligente du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise au 2<sup>e</sup> étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant dix heures trente (10h30), le mercredi 28 août 2019**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 1<sup>er</sup> août 2019.

André Boisvert  
Responsable de l'approvisionnement